

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 10 mars 2026 à 19 h.

Sont présents : M. François Gagné, conseiller au siège no 1
M. Roger Côté, conseiller au siège no 2
Mme Magalie Beaudoin, conseillère au siège no 3
M. Marc Champagne, conseiller siège no 4
M. Michael Gagné, conseiller au siège no 5
M. François Duclos, conseiller au siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026
- 3- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois de février 2026
- 4- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de février 2026
- 5- Courrier
- 6- Rapport des travaux publics
- 7- Nomination maire suppléant avril à septembre 2026
- 8- Nomination au comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 9- Avis de motion et présentation du projet de règlement N° 239-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
- 10- Adoption du projet de règlement N°237-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 11- Adoption du second projet de règlement N°238-2026 modifiant le règlement de zonage N°166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales
- 12- Demande d'appui – Opposition à la participation au programme fédéral de rachat d'arme à feu
- 13- Demande d'autorisation de la Marche du pain
- 14- Participation au Défi pissenlits 2026
- 15- Demande de participation au projet Une Forêt pour Martinet de l'organisme CORA
- 16- Dépôt des états financiers 2025
- 17- Nomination des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2026
- 18- Dépôt au Fonds de soutien aux projets culturels (FSPC) – Fabrication de spécimens imaginaires
- 19- Dépôt au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLH) – Volet 2 Soutien à l'accompagnement
- 20- Demande d'aide financière – Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)
- 21- Demande d'aide financière – Entente intermunicipale relative au service de gestion documentaire
- 22- Adhésion à la plateforme Métaprisme
- 23- Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application de la gestion contractuelle
- 24- Octroi de contrat pour la fourniture d'abat poussière
- 25- Octroi de contrat pour le fauchage et débroussaillage
- 26- Octroi de contrat pour l'entretien des pelouses
- 27- Entretien des aménagements paysagers
- 28- Rapport d'activité en sécurité incendie 2025

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

29- Demande à Hydro-Québec d'évaluer l'ajout d'attaches aux réseaux des municipalités voisines afin d'assurer une relève en cas d'événements majeurs

30- Varia

A. Demande visant à améliorer et à stabiliser le financement des organismes communautaires et des organismes à but non lucratif au Québec

B. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

C. Participation au projet d'analyse et de développement d'un simulateur géomatique permettant de calculer la valeur des services écosystémiques

31- Période de questions

32- Levée de la séance

R-049-03-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

R-050-03-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2026

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de février 2026.

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de février est de : 310 604.73 \$

R-051-03-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

6- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de février 2026.

7- NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE D'AVRIL À SEPTEMBRE 2026

R-052-03-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE Mme Magalie Beaudoin soit nommée à titre de mairesse suppléante pour les mois d'avril à septembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

R-053-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness nomme comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période se terminant en juillet 2027 Monsieur Jacques Bernier, citoyen, au siège numéro 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°239-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par M. Roger Côté, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement N°239-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté.

Un projet de ce règlement est aussi présenté et déposé séance tenante. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT N°237-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément aux articles 145.41 à 145.41.7 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, ch. A-19.1), régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter une réglementation en matière de salubrité, d'entretien et d'occupation des bâtiments ;

ATTENDU QUE le conseil désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger le patrimoine bâti cité au patrimoine culturel local ;

R-054-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE le Règlement N°237-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments soit adopté tel que présenté.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement N°237-2026 soit transmise à la MRC de L'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°238-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°166-2016 RELATIF AUX DISPOSITIONS DES ÉOLIENNES COMMERCIALES

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness doit avoir un règlement de zonage en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE cette concordance permettra à la municipalité de pouvoir mener à bien les modifications futures de ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité juge qu'il est important d'harmoniser ses actions action avec de la MRC de L'Érable ;

ATTENDU les articles 123 et 124 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

R-055-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

D' le second projet de règlement N° 238-2026 afin de modifier le règlement de zonage N° 166-2016 afin de modifier les dispositions de l'article 16.10. sur les dispositions spécifiques applicables aux éoliennes ;

QU'un avis public évoquant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire face au second projet de règlement soit publié sur le site Web de la Municipalité et au bureau municipal minimalement 8 jours avant la séance du conseil ;

QUE le second projet de ce règlement soit disponible pour consultation sur le site Web ainsi qu'au bureau municipal ;

QU'une copie certifiée conforme du second projet de règlement soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- DEMANDE D'APPUI – OPPOSITION À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'arme à feu de style arme d'assaut ;

CONSIDÉRANT QUE les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation ;

CONSIDÉRANT QUE les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaire, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire québécois, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle ;

CONSIDÉRANT QUE la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal et que les corps policiers ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population ;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérification d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois ;

CONSIDÉRANT QUE les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande ;

CONSIDÉRANT QUE la prohibition et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement des citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE ce régime ne tient pas compte des réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts ;

R-056-03-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

D'appuyer la Ville de de Gracefield dans son opposition à la participation au programme fédéral de rachat d'armes à de style arme d'assaut ;

DE demander officiellement à la Sûreté du Québec, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, de ne pas appliquer sur son territoire les mesures de prohibition et de rachat obligatoire d'armes à feu prévues par le gouvernement fédéral ;

D'affirmer que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues ;

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique ;

D'affirmer son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre fédéral de la Sécurité publique, à nos députés provinciaux et fédéraux, à

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec,

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- DEMANDE D'AUTORISATION MARCHÉ DU PAIN

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la marche du pain demande l'autorisation d'offrir du pain de porte en porte le 2 avril prochain au bénéfice de différents organismes collaborant avec le groupe Jeunesse sans Frontières ;

R-057-03-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE le conseil municipal autorise le comité de la marche du pain à vendre du pain de porte en porte sur le territoire de la municipalité à l'occasion du Jeudi-Saint, 2 avril prochain et pour les années subséquentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- PARTICIPATION DÉFI PISSENLITS 2026

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques ;

R-058-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

D'appuyer la campagne du Défi pissenlits en complétant l'inscription au coût de 200 \$ et de retarder la tonte des pelouses des espaces municipaux à la fin de la floraison des pissenlits ;

D'inviter les citoyens d'Inverness à faire la même chose et ainsi permettre aux insectes pollinisateurs de profiter de cette source de nourriture importante pour leur survie après la période hivernale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROJET UNE FORÊT POUR MARTINET DE L'ORGANISME CORA

ATTENDU QUE le conseil municipal a été approché par le Club des ornithologues de la région des Appalaches (CORA) afin de participer au projet pilote « Une forêt pour Martinet » qui consiste à installer un tronc-nichoir dans un lieu public et offrir un habitat au Martinet ramoneur ;

ATTENDU QUE le Martinet ramoneur est une espèce d'oiseau protégée et inscrite à la Loi sur les espèces en péril dont la population est en fort déclin en raison du manque critique de site de nidification ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

ATTENDU QUE les seuls frais à prévoir pour ce projet pilote sont la livraison et le creusage pour son implantation ;

R-059-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

QUE la Municipalité d'Inverness accepte de participer au projet pilote « Une forêt pour Martinet » en commandant un tronc-nichoir et en assumer les frais de livraison et d'implantation ;

QU'un panneau d'interprétation soit préparé et installé à la base pour mettre en valeur l'engagement de la Municipalité et expliquer clairement la raison de la présence du tronc-nichoir dans un but de sensibilisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers 2025 préparés par Groupe RDL Thetford / Plessis Inc. ;

R-060-03-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte les états financiers de l'année 2025 préparés par le Groupe RDL Thetford / Plessis Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- NOMINATION DES VÉRIFICATEURS FINANCIERS 2026

R-061-03-2026 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness mandate la société de comptables professionnels agréés Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour effectuer la vérification des livres de la Municipalité pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DÉPÔT AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS (FSPC) – FABRICATION DE SPÉCIMENS IMAGINAIRES

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel, intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications, comporte un Fonds de soutien aux projets culturels ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness souhaite y déposer une demande de soutien financier pour un événement ponctuel qui aura lieu à la Fête du voisinage le 6 juin prochain consistant à la réalisation d'une création collective avec l'artiste et animateur, monsieur Laurent Lamarche ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à investir la somme requise pour assumer sa part pour la réalisation dudit projet ;

R-062-03-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

D'AUTORISER Rosemary Gagné, responsable des loisirs et des communications, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Inverness, le formulaire de demande de financement au Fonds de soutien aux projets culturels et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- DÉPÔT AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH) – VOLET 2 SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU QUE l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec propose un programme de soutien financier pour l'accompagnement de jeunes à besoins particuliers, soit le Volet 2 soutien à l'accompagnement ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness souhaite y déposer une demande de soutien financier pour embaucher une ressource pour le camp de jour municipal qui serait dédiée au soin d'enfants à besoins particuliers ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à investir la somme requise pour assumer sa part pour la réalisation dudit projet ;

R-063-03-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

D'AUTORISER Rosemary Gagné, responsable des loisirs et des communications, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Inverness, le formulaire de demande de financement au volet 2 – Soutien à l'accompagnement de l'ARLPHCQ et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-D'Halifax et Plessisville désirent présenter un projet d'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

R-064-03-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

D'appuyer la présente demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité volet 4 pour la gestion des résidus domestiques dangereux ;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour la gestion des résidus domestiques dangereux, et ce, de manière conditionnelle à une modification éventuelle de la répartition des coûts entre les municipalités, présentement établie selon la RFU, afin de la baser plutôt sur la population et la distance des lieux d'opération du projet.

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil désigne la directrice générale, madame Marie-Pier Pelletier, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les organismes municipaux d'Inverness, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville, Princeville, Sainte-Sophie-D'Halifax, St-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et de Villeroy désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire dans le cadre du volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

R-065-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de gestion documentaire ;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la MRC de L'Érable, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

QUE le conseil désigne la directrice générale, madame Marie-Pier Pelletier, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- ADHÉSION À LA PLATEFORME MÉTAPRISME

ATTENDU QU'Espace MUNI est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness offre un service de camp de jour lequel comporte un programme d'intégration des jeunes à besoins particuliers ;

ATTENDU QUE métaPRISME est une application Web permettant l'évaluation des besoins et du niveau de soutien et d'accompagnement pour l'intégration des jeunes à besoins particuliers ;

ATTENDU QUE les Villes de Princeville et Plessisville ainsi que les Municipalités de Lyster, Inverness et St-Pierre-Baptiste souhaitent utiliser la plateforme métaPRISME, et que pour cette raison, l'adhésion se fera par le biais de la MRC de L'Érable ;

R-066-03-2026 Proposé par la conseillère Magalie Beaudoin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness souhaite adhérer au regroupement d'utilisateurs de la plateforme métaPRISME au coût de 180.58 \$ par municipalités et villes participantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'APPLICATION DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la directrice général et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2025 concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. Le document sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité.

24- OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit épandre du chlorure de calcium liquide à 35% ainsi que du calcium en flocon sur les chemins municipaux à l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 8 fournisseurs pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat poussière sur nos routes ;

R-067-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la soumission d'Entreprises J. Provost inc. pour la fourniture du chlorure de calcium liquide à 35 % au prix de 0.4215 \$ par litre incluant le transport et l'épandage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- OCTROI DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes de prix à quelques fournisseurs pour le fauchage et le débroussaillage ;

CONSIDÉRANT QUE le fauchage avec un passage doit être fait une fois en début d'été et une autre fois avec 2 passages vers la fin de l'été sur l'ensemble des chemins municipaux ce qui représente 166 km ;

CONSIDÉRANT QUE le débroussaillage doit être fait en juillet sur une longueur de 20 km approximatifs ;

R-068-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la soumission des ML Entreprise au prix de 25 \$ le kilomètre pour la première coupe (1 passage), 47 \$ le kilomètre pour la deuxième coupe (2 passages) et 105 \$ de l'heure pour le débroussaillage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes de prix à quelques fournisseurs pour la tonte des pelouses des propriétés municipales 2026 ;

R-069-03-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accorde le contrat de la tonte de gazon à M. Alexandre Guimond au montant de 15 535.00 \$ avant taxes pour la saison 2026 aux conditions spécifiées dans l'entente entre les parties.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente et à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

R-070-03-2026 Proposé par la conseillère Mme Magalie Beaudoin

QUE Madame Ginette Pomerleau ainsi que Madame Chantal Pomerleau obtiennent le contrat des travaux d'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2026 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente et à intervenir avec Mesdames Ginette et Chantal Pomerleau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28- RAPPORT D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la direction générale a complété ce rapport pour l'année 2025 et l'a soumis au conseil municipal pour approbation ;

R-071-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Gagné

D'ACCEPTER le rapport annuel d'activités 2025 présenté par la direction générale et de le soumettre à M. Sébastien Demers, chef prévention du SSIRÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29- DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC D'ÉVALUER L'AJOUT D'ATTACHES AUX RÉSEAUX DES MUNICIPALITÉS VOISINES AFIN D'ASSURER UNE RELÈVE EN CAS D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS

ATTENDU QUE les événements climatiques extrêmes et les pannes majeures peuvent entraîner des interruptions prolongées du service d'électricité sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la résilience des réseaux électriques constitue un enjeu important pour la sécurité des citoyens, la continuité des services municipaux et les activités économiques;

ATTENDU QUE l'ajout d'attaches ou d'interconnexions entre les réseaux de distribution des municipalités voisines pourrait permettre d'assurer une relève ou une alimentation alternative en cas de panne majeure;

ATTENDU QUE une telle analyse relève de l'expertise d'Hydro-Québec, responsable du réseau de distribution;

R-072-03-2026 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

QUE le conseil municipal d'Inverness demande à Hydro-Québec d'évaluer la possibilité d'ajouter des attaches ou interconnexions avec les réseaux de distribution des municipalités voisines afin d'améliorer la résilience du réseau et d'assurer une relève en cas d'événements majeurs;

QUE cette évaluation tienne compte des bénéfices potentiels pour la sécurité des citoyens, la continuité des services essentiels et la réduction de la durée des pannes sur le territoire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Hydro-Québec ainsi qu'aux instances régionales concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

30- VARIA

A- DEMANDE VISANT À AMÉLIORER ET À STABILISER LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires et les organismes à but non lucratif constituent un pilier essentiel du filet social québécois et contribuent directement au bien-être des personnes et des communautés sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes soutiennent quotidiennement des populations en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes, les familles, les personnes vivant des enjeux de santé mentale, les personnes en situation de pauvreté ou d'itinérance, les personnes immigrantes, les personnes issues de communautés racisées ou marginalisées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violence, ainsi que les communautés autochtones, sans s'y limiter;

CONSIDÉRANT QUE le financement gouvernemental actuel est marqué par une grande imprévisibilité, des délais importants, des processus complexes et un manque de transparence;

CONSIDÉRANT QUE cette instabilité financière met directement en péril l'accès à des services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la rareté des ressources financières entraîne une compétition involontaire entre les organismes;

CONSIDÉRANT QUE des processus de financement simples, transparents et stables permettraient aux organismes de se concentrer pleinement sur leur mission;

R-073-03-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- De mettre en place des mécanismes de financement plus stables, prévisibles et pluriannuels;
- De simplifier et de rendre plus transparents les processus d'attribution;
- De reconnaître pleinement les organismes comme partenaires essentiels et alliés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

- De tenir rapidement une rencontre avec les parties concernées et les ministres responsables afin d'identifier des solutions concrètes et durables visant à renforcer la résilience des organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

R-074-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C- PARTICIPATION AU PROJET D'ANALYSE ET DE DÉVELOPPEMENT D'UN SIMULATEUR GÉOMATIQUE PERMETTANT DE CALCULER LA VALEUR DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

CONSIDÉRANT le rapport sur l'intégration du lac Joseph comme actif naturel dans le plan de gestion de la MRC de L'Érable, ainsi que le Plan d'action pour la conservation de corridors écologiques pour la municipalité d'Inverness soumis respectivement par la firme Habitat et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) au cours de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le (PRMHHN) de la MRC de L'Érable a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 juin 2025, lequel a été approuvé par le ministre le 10 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT l'activité « Analyser la possibilité de mettre en place une fiscalité foncière distincte pour les propriétaires appelés à supporter la protection » inscrite au PRMHHN pour la mise en œuvre du plan ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 4 mars 2026 de Nature Action Québec (NAQ) proposant à la MRC de L'Érable d'intégrer la Municipalité d'Inverness comme municipalité « test », comme d'autres municipalités et MRC du Québec, à participer au projet de recherche appliquée : conception d'un simulateur géomatique permettant de calculer la valeur des services écosystémiques ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 10 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les frais de participation de la municipalité d'Inverness au projet de Nature Action seront couverts par une subvention octroyée à la MRC de L'Érable en vertu d'une convention conclue avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Développement durable de la MRC, lors de la réunion tenue le 11 février 2026, de soutenir la participation d'une municipalité de la MRC à participer au projet de NAQ soulignant l'intérêt régional pour les résultats du projet ;

R-075-03-2026 Proposé par le conseiller M. François Duclos

DE CONFIRMER la participation de la municipalité d'Inverness au projet de recherche appliquée de NAQ par la conception d'un simulateur géomatique ;

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de résolution au conseil de la MRC pour l'approbation de l'offre de service reçue le 4 mars 2026 de Nature Action Québec et pour l'autorisation du paiement de la dépense à même l'aide financière octroyée à la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

32- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-076-03-2026 Proposé par le conseiller M. Michael Gagné

QUE la séance soit levée à 19 h 56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière